

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: RUE GRANDE

N°: 37

Boîte:

Code postal: 5500

Commune: Dinant

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet: www.dinant.be

Numéro d'entreprise

BE0412587916

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-05-2007

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

03-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DE REYTERE GUY

Avocat

RUE COUSOT 11

5500 Dinant

BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

DE CLEERMAECKER SABINE

employée

RUE DU CHAMPAY 8

5377 Heure (Nam.)

BELGIQUE

Administrateur

DE GROOTE BAUDOIN

retraité

CHEMIN DES LAVANDIERES 15
5560 Mesnil-Saint-Blaise
BELGIQUE

Administrateur

DUCHESNE ANNICK
employée
RUE DE LA FONTAINE 4/A
5370 Havelange
BELGIQUE

Administrateur

DODET MONIQUE
RUE DE LA QUINETTE 28
4560 LES AVINS
BELGIQUE

Administrateur

PIGNEUR MARGAUX
employée
RUE DE LA TASSENIERE 3
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

BERNIER MICHEL
retraité
CHEMIN DU BUC 20
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

FAMEREE BENOIT
retraité
AV CADOUX 13/D3
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

FOURNAUX RICHARD
Bourgmestre
RUE DE LA STATION 19/26
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

VERMER MARIE CHRISTINE
employée
RUE EN RHEE 49
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

PICARD EMMA

retraîtée
RUE DE TARAVISEE 3
5503 Sorinnes
BELGIQUE

Administrateur

SAINT AMAND PASCAL

employé
RUE RICHIER 40
5500 Bouvignes-sur-Meuse
BELGIQUE

Administrateur

TASIAUX YVAN

retraité
RUE DE PURNODE 12
5501 Lisogne
BELGIQUE

Administrateur

VAN BASTEN DANIEL

retraité
CHARREAU DE DREHANCE 10/B
5500 Anseremme
BELGIQUE

Administrateur

CLOSSET ROBERT

indépendant
RUE DE MEEZ 5A
5500 Dinant
BELGIQUE

Administrateur

DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (B00288)

BE 0458.736.952
AV EMILE VAN BECELAIERE 28 A/71
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

SOHET PIERRE (A01658)
REVISEUR
RUE DE LIMOY 156
5101 ERPENT
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0412587916		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>186.597</u>	<u>216.799</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	185.697	215.899
Terrains et constructions		22	881	1.972
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	881	1.972
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	169.192	190.278
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	169.192	190.278
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	15.624	23.649
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	15.624	23.649
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	900	900
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>862.291</u>	<u>789.005</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	16.093	15.415
Stocks		30/36	16.093	15.415
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	366.115	335.187
Créances commerciales		40	62.663	21.755
Autres créances		41	303.452	313.432
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	303.452	313.432
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	88.086	87.995
Valeurs disponibles		54/58	183.901	178.276
Comptes de régularisation		490/1	208.097	172.132
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.048.888	1.005.804

N°	BE0412587916	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.613.971	1.668.279
Ventes et prestations		70/74	2.290.210	2.328.295
Chiffre d'affaires		70	212.176	205.163
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.060.464	2.123.132
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	676.239	660.016
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.419.458	1.534.516
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	51.457	62.346
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	6.313	1.647
Autres charges d'exploitation		640/8	67.016	49.167
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	69.727	20.604
Produits financiers	5.5	75	99	210
Charges financières	5.5	65	4.859	4.856
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	64.968	15.957
Produits exceptionnels		76	174	2.117
Charges exceptionnelles		66	0	1.456
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	65.142	16.618

N°	BE0412587916	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	74.529	24.387
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	65.142	16.618
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	9.387	7.769
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692	65.000	15.000
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	9.529	9.387

N°	BE0412587916	A-asbl 5.1.1
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	4.294
8029		
8039		
8049		
8059	4.294	
8129P	XXXXXXXXXXXX	4.294
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	4.294	
21		

N°	BE0412587916	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	1.059.769
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	21.254	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.081.024	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	843.870
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	51.457	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	895.327	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	185.697	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	185.697	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	900
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	900	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	900	

N°	BE0412587916		A-asbl 5.3
----	--------------	--	------------

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Grosses réparations bâtiments

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Remplacement Direction Générale

Exercice
9.180
34.780

N°	BE0412587916	A-asbl 5.4
----	--------------	------------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	15.113
8912	17.781
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	
9072	
9076	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTE GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

N°	BE0412587916	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	27	26

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	25,7	26,3
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	43.670	43.167
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	1.157.992	1.120.974
-----	-----------	-----------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	160.034	162.931
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622	20.203	20.228
-----	--------	--------

Autres frais de personnel

623	81.230	230.383
-----	--------	---------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)

(+)/(-)

656		
-----	--	--

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Animation culturelle : 56 039.00 €

Charges emprunts : 98 787.45 €

Aide humaine et matérielle : 30 728.12 €

Total : 129 515.57 €

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES
QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU
LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS
CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

SCPRL DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISE

Avenue E Van Becelaere 28A/71

1170 Watermael Boitfort

Honoraires : 5 049.38 €

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS
AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0412587916	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	22,6	5	25,7	ETP	26,3 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	38.680	4.990	43.670	T	43.167 T
Frais de personnel	102	1.257.100	162.358	1.419.458	T	1.534.516 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	22	5	25,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	22	5	25,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	11	1	11,6
de niveau primaire	1200	1	1	1,6
de niveau secondaire	1201	4		4
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	11	4	13,6
de niveau primaire	1210	1	1	1,5
de niveau secondaire	1211	2	2	3,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4
de niveau universitaire	1213	4	1	4,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	20	4	22,7
Ouvriers	132	2	1	2,5
Autres	133			

N°	BE0412587916		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
305	1		1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0412587916	A-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

Compte d'actif:

Immobilisations incorporelles:

Il s'agit principalement des logiciels. Ceux-ci sont amortis linéairement à raison de 20% l'an.

Immobilisations corporelles:

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Le prix d'acquisition comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires tels que les frais de livraisons et d'installations, droit d'enregistrement et TVA...

• Terrains et constructions:

Les règles d'amortissements suivies sont les suivantes:

- Bâtiments: 33 ans
- Garages: 20 ans
- Aménagements bâtiment administratif: linéaire 10 ans

• Chauffage: linéaire 20 ans

• Installations, machines et outillages:

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

• Amortissement: linéaire 20%

• Mobilier

• Amortissement: linéaire 10%

• Matériel de bureau:

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an et dont la valeur unitaire est supérieure ou égale à 250 hors TVA.

• Amortissement: linéaire 20%

Règle particulière relative aux GSM: ils ne seront pas activés mais seront repris dans un inventaire extra comptable reprenant les noms des personnes autorisées à en posséder, le modèle, la date d'acquisition, le montant. L'historique des remplacements restera apparent sur cet inventaire.

• Matériel informatique:

Activation: tout bien dont la durée d'utilisation est supérieure à un an

• Amortissement: linéaire 3 ans

• Matériel roulant

• Amortissement véhicule neuf: linéaire 20%

• Amortissement véhicule d'occasion: linéaire 50%

Immobilisations financières

Il s'agit principalement des participations et cautionnements versés.

Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés sur base FIFO.

Des réductions de valeur sont actées de manière à tenir compte de la dépréciation des stocks en cas de stocks à rotation lente.

Il sera acté une réduction de valeur à 100 sur le stock n'ayant plus bougé depuis 2 ans.

(Exemple: au 31.12.2006: stock inchangé depuis 01.01.2004)

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur seront actées sur les créances douteuses de manière à couvrir le risque de non récupération des créances.

Les créances locataires sont provisionnées à 100% si délai supérieur à 1 an.

Si compris entre 6 mois et 1 an, au cas par cas.

Des reprises de réduction de valeur interviendront lorsqu'il apparaîtra une espérance raisonnable de récupérer une créance considérée jusque là comme perdue.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés sur base des notifications officielles.

Placement de trésorerie et valeurs disponibles

Cette rubrique concerne:

- Les encaisses;
- Les comptes à vue;
- Les virements internes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

L'asbl Centre Culturel de Dinant gère ses avoirs financiers en bon père de famille dans le but d'une gestion optimale des deniers publics.

Comptes de régularisation d'actif

• Les charges à reporter, soit les proratas de charges comptabilisées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices (exemple: stock mazout, assurances, loyers, intérêts ou autres charges payées d'avance).

• Les produits acquis, soit les proratas de produits à échoir sur plusieurs exercices ultérieurs mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

• Les provisions pour subsides à recevoir sont comptabilisées pour couvrir les charges comptabilisées au cours de l'exercice écoulé mais qui ne seront subsidiées qu'au cours d'exercices ultérieurs (exemple: provision de vacances, factures à recevoir, charges à imputer,...).

Compte de passif

• Bénéfice/perte reporté

Les dotations en bénéfice/perte reporté sont le résultat de l'affectation bénéficiaire/déficitaire.

• Subsides en capital

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au compte 75, montants transférés en résultats au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

• Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes et des charges nettement définies quant à leur nature, mais qui à la date de la clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

• Provisions pour pécule de vacances

Chaque année, en fin d'exercice, il doit être pratiqué une provision pour pécule de vacances. Celle-ci est calculée sur base des prestations des travailleurs toujours en exercice au 31 décembre à l'exception des prestations pour lesquelles la législation ne prévoit pas de provisionnement (ex : réduction du temps de travail). Le règlementation dit ceci : « Lorsque l'employeur signe un nouveau contrat de travail avec son employé et qu'il en résulte une diminution du nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires, un règlement intégral du pécule doit être effectué avec le paiement du mois de décembre de l'année où intervient cette diminution ».

Pour les employés, engagés sur fonds propres, pour lesquels on applique un taux d'ONSS patronal d'environ 33%, le montant de la provision sera le taux accepté par l'administration fiscale à savoir 18,80% des rémunérations fixes et variables allouées dans l'année. Sont exclus de la base de calcul le montant du double pécule de vacances, les primes de fin d'année, les 13ème mois et autres indemnités similaires.

Pour les ouvriers pour lesquels on applique un taux d'ONSS patronal d'environ 33%, le montant sera le taux accepté par l'administration fiscale à savoir 10,27% à appliquer sur 108/100èmes des salaires soumis à l'ONSS dans l'année en sachant qu'une cotisation mensuelle patronale de 6% (sur les salaires bruts) a déjà été retenue dans le cadre de l'ONSS.

Pour les employés ACS (Région bruxelloise) et APE (Région wallonne) pour lesquels on applique un taux d'ONSS patronal réduit, le taux forfaitaire pour le calcul de la provision sera de 16,05% au lieu de 18,80%.

Pour les travailleurs pour lesquels les pécules de vacances sont couverts par des subsides versés l'année suivante, il y aura lieu de comptabiliser en plus de la provision reprise ci-dessus, un produit à recevoir équivalent à la provision actée en utilisant en débit, un compte 491 et en crédit, un compte 748 et ce, à condition que, au moment où le CA arrête les comptes de l'année N-1 :

- le subside à recevoir pour l'année N soit certain ;
- le subside de l'exercice en cours n'intègre pas dans l'allocation mensuelle un montant destiné à couvrir les pécules de vacances à liquider l'année suivante. Dans ce cas, la règle ne peut s'appliquer à la partie de la provision pécule de vacances couverte par ce subside ;

La formule à utiliser pour ce calcul est la suivante :

Provision N × ((coût net N)/(coût total N))

Le montant obtenu fera l'objet de l'écriture à comptabiliser en débit du compte 491 par le crédit du compte 748.

Ces provisions seront extournées au cours de l'année suivante au moment du paiement du pécule de vacances.

Règles d'évaluation

Les provisions pour risque et charges doivent être individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

• Dettes à plus d'un an

N°	BE0412587916	A-asbl 7
----	--------------	----------

Cette rubrique reprend toutes les dettes ayant un terme supérieur à un an telles que les avances reçues des pouvoirs publics et remboursables à plus d'un an

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

- Dettes à un an au plus

Cette rubrique concerne toutes les dettes dont le terme contractuel n'est pas supérieur à un an.

Sont compris dans cette rubrique et devront faire l'objet de comptes distincts:

- Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année;
- Les établissements de crédit;
- Les autres emprunts;
- Les dettes commerciales;
- Les impôts et taxes à payer;
- Les rémunérations à charges sociales;
- Les autres dettes.

L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées qui n'ont pas fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

Les rémunérations et charges sociales:

Le montant de la masse salariale reprend les rémunérations du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Une provision pour pécule de vacances est comptabilisée en fin d'exercice en comptabilité générale.

Les autres dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

- Comptes de régularisation

Cette rubrique comprend:

- Les charges à imputer (prorata des charges dont la date d'échéance tombe au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).
- Les produits à reporter (prorata des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur: subsides perçus d'avance,...).
- Compte de résultats:

Les charges et les produits sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Ils sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent